

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 28 Juin 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 05 juillet 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Marcel MAUNIER - Moussa BENKACI représenté par Jacques BOUDON - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Patrick BORÉ représenté par Jean-Louis TIXIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Michel BOULAN représenté par Joël MANCEL - Jean-Louis CANAL représenté par Loïc GACHON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Bruno CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT représenté par Gaëlle LENFANT - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Carine ROGER - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Sandra DALBIN représentée par Patrick PADOVANI - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Jacky GERARD représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Eliane ISIDORE représentée par Henri CAMBESSEDES - Albert LAPEYRE représenté par Josette VENTRE - Eric LE DISSÈS représenté par Jean MONTAGNAC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Patrick MENNUCCI représenté par Eric SCOTTO - Yves MESNARD représenté par Patrick PIN - Richard MIRON représenté par Jean-Claude DELAGE - Stéphane PICHON représenté par Bernard JACQUIER - Roger PIZOT représenté par Sophie DEGIOANNI - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Roger RUZE représenté par Roland CAZZOLA - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jacques BESNAÏNOU - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Bernard DESTROST - Claude FILIPPI - Mireille JOUVE - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Philippe VERAN - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Madame et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h08 par Eugène CASELLI - Eric CASADO représenté à 11h20 par François BERNARDINI - Gilbert FERRARI représenté à 11h20 par Nicole JOULIA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Chrystiane PAUL à 10h50 - Roger PELLENC à 10h51 - Elisabeth PHILIPPE à 11h07 - Marie MUSTACHIA à 11h07 - Frédéric VIGOUROUX à 11h15 - Frédéric COLLART à 11h25 - Loïc GACHON à 11h25 - Georges ROSSO à 11h25 - Henri CAMBESSEDES à 11h25 - Roger MEI à 11h26 - Antoine MAGGIO à 11h32 - Marcel MAUNIER à 11h47 - Emmanuelle SINOPOLI à 11h56 - Henri PONS à 12h00 - Jean-Pascal GOURNES à 12h00 - Arlette FRUCTUS à 12h00 - Pascal MONTECOT à 12h00 - Albert GUIGUI à 12h00 - Philippe GINOUX à 12h00 - Auguste COLOMB à 12h00 - Mireille BALETTI à 12h05 - Jules SUSINI à 12h13 - Marie-Laure ROCCA-SERRA à 12h30 - Nouriat DJAMBAE à 12h30 - Roland BULM à 12h32 - Patrick VILORIA à 12h35 - Richard FINDYKIAN à 12h33 - Nathalie FEDI à 12h32 - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE à 12h35 - Francis TAULAN à 12h35 - Dominique FLEURY-VLASTO à 12h36 - Pascale MORBELLI à 12h37 - Marie-Claude MICHEL à 12h37 - Jean-Claude MONDOLINI à 12h37 - Stéphane RAVIER à 12h39

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEVT 002-4208/18/CM

**■ Approbation de la Convention Cadre des Centres Sociaux et de son Schéma
Directeur de l'Animation de la Vie Sociale dans les Bouches du Rhône 2018-2021
MET 18/7521/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Département des Bouches du Rhône compte 97 équipements agréés centres sociaux pour une population de 1 966 000 habitants. 58 équipements « centres sociaux » sont agréés sur Marseille et 39 le sont sur les autres communes du Département.

L'ensemble des équipements sociaux du Département des Bouches-du-Rhône ont un mode de gestion associative différencié avec :

- 52 centres sociaux adhérents à la Fédération de l'Union des Centres Sociaux
- 35 centres sociaux fédératifs (IFAC, CCO, LLA, FAIL)
- 6 centres sociaux non affiliés
- 4 centres sociaux « aire de stationnement »

Implantés pour certains d'entre eux au sein des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV), ils constituent des acteurs de proximité majeurs en matière de cohésion sociale contribuant à la mise en œuvre de missions d'animation globale et de coordination des acteurs associatifs.

La Métropole Aix-Marseille-Provence accompagne les centres sociaux des QPV dans l'accomplissement de leurs missions et participe au financement des actions en direction des habitants conformément aux objectifs définis dans les différents Contrats de Ville.

Ainsi, au titre de ses compétences en matière de politique de la ville, il est proposé que la Métropole Aix-Marseille-Provence prenne part à la nouvelle convention cadre des centres sociaux qui permet de définir la politique d'animation de la vie sociale des Bouches-du-Rhône pour la période 2018-2021.

Celle-ci a pour enjeux :

- d'assurer un soutien à l'animation de la vie sociale, à travers une méthodologie de Développement Social Local (DSL), dans une logique de concertation et de coopération partenariale,
- d'apporter un soutien financier pluriannuel et complémentaire au financement de droit commun, en contrepartie d'exigences accrues sur la sécurisation, le respect des procédures,
- de pérenniser le fonctionnement des équipements sociaux et prévenir les dysfonctionnements potentiels en apportant un soutien technique aux équipements sociaux et une ingénierie renforcée dans plusieurs domaines de leur activité,
- de favoriser l'émergence d'initiatives locales, de nouveaux outils, de pratiques innovantes,
- de choisir des territoires pilotes, conduire des groupes de réflexion thématiques ...

Cette démarche repose sur un partenariat entre les institutions, les fédérations de centres sociaux et les centres sociaux suivants :

- Des partenaires institutionnels :

L'Etat

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) des Bouches-du-Rhône

La Métropole Aix-Marseille-Provence

La Région Provence Alpes-Côte d'Azur

Le Département des Bouches du Rhône

**Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juillet 2018**

Les Communes d'Aix-en-Provence, Arles, La Ciotat, Marseille, Miramas, Les Pennes-Mirabeau, Port de Bouc, Salon de Provence, Septèmes-les-Vallons et Vitrolles

- Des fédérations représentantes des centres sociaux :

L'Union départementale des Centres Sociaux et socio-culturels
La Fédération Centre de Culture Ouvrière
La Fédération Léo Lagrange Méditerranée
La Fédération Institut de Formation d'Animation et de Conseil
La Fédération des Amis de l'Instruction Laïque

- Des centres sociaux, représentatifs des différentes typologies :

Des territoires d'implantation sur l'ensemble du département
Des différents modes de gestion des équipements.

Quatre niveaux de financement sont définis et s'entendent à minima, chaque institution pouvant développer par ailleurs une politique de soutien complémentaire :

- Un **financement de niveau 1** qui vise à :
Verser une prestation de service aux espaces de vie sociale et centres sociaux dont la commune d'implantation n'est pas signataire de la Convention Cadre. Toutefois, les espaces de vie sociale dont les communes sont signataires de la Convention Cadre pourront bénéficier des offres de soutien proposées dans le cadre du dispositif.
- Un **financement de niveau 2** qui vise à :
Verser un financement partenarial aux équipements sociaux intégrés à la Convention Cadre. Sont concernés les équipements en délégation de service public, en gestion municipale, en régie et les aires de stationnement.
- Un **financement de niveau 3** qui vise à :
Verser un financement sur la base du co-financement déterminé sur la durée de la convention pour l'ensemble des équipements sociaux non implantés en quartiers politique de la ville et non concernés par les niveaux 1 et 2.
- Un **financement de niveau 4** qui vise à :
Verser un financement bonifié aux équipements sociaux situés en quartiers prioritaires ou quartiers « vécus » et non concernés par les niveaux 1 et 2.

Financements des équipements sociaux 2018-2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Commune		73 686 euros	52 085 euros	58 771 euros
Conseil Départemental		7 774 euros	17 880 euros	19 124 euros
Caisse d'Allocations Familiales	Prestations de service AGC Prestations de service ACF Prestation de service EVS	73 707 euros	85 202 euros	89 410 euros
TOTAL		155 167 euros	155 167 euros	167 305 euros

La Métropole qui ne participe pas à ces financements de droit commun, contribue aux actions en direction des habitants dans le cadre de la Politique de la Ville .

L'objet du présent rapport est d'autoriser la signature de la nouvelle Convention Cadre des Centres Sociaux ci annexée qui se nomme désormais : « Convention Cadre des Centres Sociaux et son Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale dans les Bouches du Rhône 2018-2021 ».

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juillet 2018

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 qui organise un nouveau cadre d'action pour la Politique de la Ville ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La signature des six contrats de ville entre les EPCI préexistants et l'ensemble des partenaires.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de pilotage et d'animation de la Politique de la Ville.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence conduit des missions en matière de politique de la Ville dont les centres sociaux constituent des partenaires importants en matière de cohésion et d'animation sociale des territoires.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence propose, au titre de cette compétence, d'approuver la convention cadre des centres sociaux.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la Convention Cadre des Centres Sociaux et de son Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale dans les Bouches du Rhône 2018-2021.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer la présente convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juillet 2018